

MODIFICATION DU MODE D'AFFECTATION DES RESULTATS

UNIVERS OBLIGATIONS SICAV SOCIETE D'INVESTISSEMENT A CAPITAL VARIABLE

Régie par le code des OPC promulgué par la loi N°2001-83 du 24 juillet 2001
tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application

Agrément du Ministre des Finances du 10 janvier 2000

Siège social : 10 bis , Avenue Mohamed V - 1001 Tunis

Suivant procès-verbal enregistré en date du 31 mars 2022 à la Recette des Finances – rue Ghandi-Tunis, l'Assemblée Générale Extraordinaire de UNIVERS OBLIGATIONS SICAV , tenue en date du 15 mars 2022, **a décidé de modifier le type de la SICAV d'un OPCVM de Distribution à un OPCVM de Capitalisation.**

Par conséquent, les sommes distribuables ne seront plus distribuées et seront intégralement capitalisées chaque année et ce, à compter de l'exercice 2021.